

# Plan d'adaptation de la CPC

## Sommaire

Juillet 2024

Le Collège royal a lancé la Compétence par conception (CPC) en 2017 dans le cadre de son mandat de superviser le système qui forme des médecins spécialistes capables de respecter les normes les plus élevées et de prodiguer des soins de qualité aux patientes, aux patients et à leur famille. La CPC s'inscrit dans un mouvement mondial connu sous le nom d'approche par compétences en formation médicale. Dirigée par la communauté canadienne de la formation médicale, la CPC reflète les recommandations du [projet Avenir de l'éducation médicale au Canada – volet postdoctoral \(AEMCEMPo\)](#). L'objectif de l'approche par compétences en formation médicale (CPC) est de veiller à ce que les médecins obtiennent leur diplôme avec les compétences requises pour répondre aux besoins locaux en matière de santé, et d'accroître la qualité des soins offerts à la population en améliorant l'apprentissage et l'évaluation des résident-es.

Le Collège royal demeure convaincu des avantages d'adopter l'approche par compétences en formation médicale au Canada et est résolu à poursuivre la mise en œuvre de la CPC dans toutes les spécialités. Nous reconnaissons aussi que de nombreuses personnes dans le système subissent d'importants imprévus et un lourd fardeau administratif découlant de cette nouvelle approche de formation.

Renouvelant son engagement à agir, le Collège royal a participé à un processus de collaboration nationale du printemps 2023 au printemps 2024, afin de revoir comment la CPC peut améliorer la formation des résident-es partout au Canada. Ce processus a réuni le Comité directeur sur la CPC du Collège royal et un grand nombre de partenaires du système, qui ont discuté en profondeur des mesures d'adaptation de la CPC proposées, articulées autour des solutions suivantes :

1. alléger le fardeau de l'évaluation qui incombe aux résident-es, au corps professoral, aux administrations, aux directions de programme et aux comités de compétence;
2. multiplier les occasions de rétroaction authentique et de coaching;
3. fournir des communications claires et régulières sur la CPC et son évolution;
4. revoir et reconceptualiser l'approche d'évaluation de la CPC du Collège royal;
5. optimiser l'utilisation du portfolio électronique.



Le Collège royal est chargé d'établir les normes générales de la formation médicale spécialisée au Canada et d'agréer les programmes de résidence conformément à ces normes et aux politiques connexes.

Dans le cadre du *Plan d'adaptation de la CPC*, nous nous engageons à :

- Communiquer clairement les exigences essentielles de la CPC telles qu'elles sont définies dans les normes et politiques d'agrément et permettre aux institutions d'adopter les variations locales acceptées de la pratique de la CPC (*interventions 1.2, 1.5, 1.6, 2.1, 3.1, 3.2 et 3.3*).
- Demander aux comités de spécialité d'effectuer un examen guidé des normes propres à leur discipline (c.-à-d. *Compétences, Activités professionnelles fiables [APC], Expériences de formation et Normes d'agrément*), en portant une attention particulière à l'évaluation des APC à chaque étape, aux variables contextuelles et aux jalons (*intervention 1.1*).
- Revoir les normes d'agrément et les mettre à jour (au besoin) pour mieux refléter les attentes (*interventions 1.5, 1.8 et 2.1*).
- Élaborer et diffuser un nouveau plan d'évaluation de programme complet axé sur les expériences, les résultats et la valeur (*interventions 4.1, 4.2 et 4.3*).
- Mener un examen critique des répercussions de tout changement à la CPC sur les portfolios électroniques des facultés et atténuer ces répercussions, dans la mesure du possible (*intervention 5.2*).

Nous encourageons les programmes, en partenariat avec leur bureau des études médicales postdoctorales et leur comité de spécialité, à optimiser la mise en œuvre de la CPC dans leur propre contexte, avec les ressources disponibles, tout en respectant les politiques et les normes d'agrément du Collège royal.

Dans le cadre du *Plan d'adaptation de la CPC*, les bureaux des études médicales postdoctorales, les responsables de l'approche par compétences en formation médicale, les directions de programme et les comités de compétence sont invités à :

- Actualiser la planification des programmes et les stratégies de communication (*intervention 1.7*).
- Déterminer les attentes et aider le corps professoral à évaluer les résident-es en temps opportun (*interventions 1.8, 1.9 et 1.10*).
- Repérer les innovations, le soutien et les ressources en faveur de la rétroaction formative authentique, du coaching et de l'évaluation (*interventions 1.3, 2.2, 2.3 et 2.4*).
- Employer des méthodes d'évaluation autres que l'évaluation en milieu de travail (*intervention 1.4*).
- Demander l'avis de la communauté résidente et du corps professoral quant aux mesures d'adaptation de la CPC qui peuvent être mises en œuvre localement (*interventions 2.2, 2.4 et 5.1*).



- Explorer des innovations pour améliorer le fonctionnement et l'utilisation du portfolio électronique (*interventions 5.1 et 5.2*).

Au cours des prochains mois, le Comité directeur sur la CPC, en collaboration avec les responsables nationaux de l'approche par compétences en formation médicale et le Comité consultatif national sur la CPC, élaborera d'autres communications et ressources sur la mise en œuvre et les répercussions du Plan d'adaptation de la CPC. Entre-temps, les travaux d'adaptation de la CPC sont en cours à l'échelle des institutions et des programmes.